

Le CRTE Pays de la Loire vous convie à l'étape de Loire-Atlantique du Grand Régional de Tourisme Equestre 2023. Cet évènement se déroulera les 23 et 24 septembre 2023 à Quérélo.

Date limite d'inscription fixée au 10 septembre 2023 (cachet de la poste faisant foi)
Dossier à adresser à Domaine de Quérélo BREZEAN 44350 Guérande
Informations et renseignements 06 75 36 73 16

Fiche d'inscription GRTE 2023 – 1 exemplaire par participant

NOM Prénom :

Adresse complète :

N° de téléphone :

Email

N° de licence ou autres assurances pour les cavaliers:

Cavalier Accompagnateur

Arrivée le vendredi soir à partir de 17h30 pour une installation tranquille

Votre cheval (ou vos chevaux pour l'attelage) :

NOM du cheval	N° SIRE	Date vaccination	N° RCPE

Votre véhicule pour prévoir les emplacements au parking :

- Forfait samedi, dimanche : le forfait comprend les petits déjeuners, les repas du midi. Le repas du samedi soir et animation

Forfait	90 €	
---------	------	--

- Forfait samedi : le forfait comprend le petit déjeuner, les repas du midi. Le repas du samedi soir et animation

Forfait adulte	65€	
----------------	-----	--

- Inscription à la journée : comprend l'accueil, le repas du midi sur le parcours.

Samedi 22 juillet	35€	
Dimanche 23 juillet	35€	

- Options :

	Nombre	Montant	Total
Repas du samedi soir supplémentaire		30€	

Règlement total :

Libellez vos chèques à l'ordre du CRTE des Pays de la Loire

Règlement du GRTE 44

Le but de ce rassemblement est de se faire plaisir, de randonner, de se retrouver entre amis, de faire des rencontres mais aussi de promouvoir l'équitation d'extérieur avec respect des uns et des autres et également de notre environnement.

Tout cavalier ou meneur participant se doit de maîtriser le cheval aux 3 allures. Avoir des chevaux en bon état physique et de santé, bien harnachés, pucés et vaccinés. Les documents d'identification des chevaux seront exigés sur place.

Vous êtes donc amené à rencontrer sur les chemins d'autres utilisateurs. Vous devrez partager le même espace avec courtoisie et dans la sécurité. Aborder les autres utilisateurs au pas et demandez-leur l'autorisation de les doubler. La randonnée n'est pas une compétition ni une occasion d'entraînement à une pratique sportive de compétition.

Vous respecterez l'environnement que vous traverserez en laissant pour seul souvenir les traces de pieds de vos chevaux.

Lors des pauses, veillez à attacher en sécurité votre cheval dans un groupe qu'il connaît. Laissez suffisamment de place entre ceux qui ne se connaissent pas. Les meneurs tiennent leurs chevaux à la tête pendant la pause ou détellent

N'oubliez pas que vous êtes responsable des dommages que vous pourriez causer à des tiers ou à leurs biens notamment du fait d'un comportement irrespectueux ou irrationnel de votre part.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pratiquant qui nuirait à autrui, à l'organisation, à la sécurité des autres participants et tout participant se présentant avec un ou des chevaux en mauvais état ou blessé ou refusant de présenter les carnets d'identification des équidés.

GRTE 44 vous informe que la randonnée équestre reste une activité à risque et exige que vous soyez assuré individuellement pour les risques encourus avec une RC pratiquant et une RCPE (Responsabilité Civile Propriétaire d'Equidés). Le port du casque est obligatoire pour les adultes et les mineurs. Les mineurs non accompagnés par leurs parents devront présenter une autorisation écrite de ceux-ci.

NOM Prénom du responsable légal du mineur et participant au GRTE 44 :

Vous devrez fournir à l'inscription les photocopies des carnets d'identification de vos équidés. Les équidés devront répondre à toutes les exigences sanitaires. Tout manquement à la présentation du carnet donnera lieu à l'exclusion de l'équidé.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du bulletin dûment complété, signé et du règlement par chèque à l'ordre du CRTE PDLL. En cas d'annulation : 15 jours avant la randonnée, remboursement intégral ; 7 jours avant la randonnée, remboursement 50% du prix et si annulation entre 7 jours et le début de la randonnée, pas de remboursement car les frais d'organisation et les commandes sont déjà réglées aux fournisseurs.

Par ma signature, et en cochant toutes les cases ci-dessous :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et avoir lu les recommandations de sécurité et à assumer financièrement tout dégât causé par ma faute ou celle de mes chevaux en cas de litige

J'atteste avoir souscrit à une responsabilité civile obligatoire et à une responsabilité civile propriétaires d'équidés

J'atteste que les vaccinations du ou des chevaux engagés sont à jour à la date du rassemblement

J'autorise les organisateurs à publier une ou plusieurs photos sur lesquelles on pourrait m'identifier

Nous vous remercions de respecter ce règlement, d'être compréhensif face aux obligations que nous devons nous-mêmes organisateurs respecter et nous vous souhaitons de belles randonnées et des bons moments de plaisir parmi nous sur les chemins de la Loire Atlantique.

Date :

Signature :